



QUESTION ORALE

(Séance du jeudi 18 octobre 2018)

Monsieur James HEAUX

à

Monsieur Edouard FRITCH,

**Présidence, en charge de l'égalité des territoires et des relations
internationales**

Monsieur le Président,

Nous avons appris par Tahiti Nui Télévision que le Ministère des Comptes publics à Paris « hésiterait » à valider le dossier de défiscalisation pour 2 des 4 appareils de type Dreamliner de notre compagnie aérienne Air Tahiti Nui.

Aussi, selon le Canard Enchaîné qui a révélé l'information, le Ministre Gérard Darmanin « ne semble pas pressé » de valider cette défiscalisation qui irait à l'encontre d'un certain patriotisme économique dans un contexte peu favorable pour le constructeur européen Airbus.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous garantir que notre compagnie aérienne Air Tahiti Nui va obtenir la défiscalisation nationale qui représente tout de même près de 40% du prix d'achat des 2 appareils, soit plus de 20 milliards de francs pacifique.

Merci d'avance pour votre réponse.

James HEAUX
Représentant du groupe Tahoeraa Huiraatira
à l'assemblée de la Polynésie française